

Arrêté n° 2015-1135/GNC du 30 juin 2015

Date de publication au JONC : 04/08/2015

Entreprise(s) concernée(s) : SARL SUPER AUTEUIL

Type d'opération : Création d'un supermarché à enseigne Super U de 1557 m²

Localisation : Auteuil - Dumbéa

Activités concernées : Commerce de détail à dominante alimentaire

Sens de la décision : Autorisation sous respect des engagements

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé par arrêté n° 2015-1135/GNC du 30 juin 2015, sous réserve du respect des engagements du notifiant, la création et la mise en exploitation d'un commerce de détail à dominante alimentaire sous enseigne Super U d'une surface de vente de 1557 m² sis à Auteuil, commune de Dumbéa.